1 Le formulaire

Le formulaire **REVIS** est disponible
en ligne sous **fns.lu** en format électronique,
au guichet du **FNS** au
8-10, rue de la fonderie
L-1531 Luxembourg
ouvert du lu - ve de 08h30 à 11h30

2 Remplir le formulaire

Le formulaire REVIS (Revenu d'inclusion sociale) doit être entièrement rempli et signé par tous les demandeurs adultes du ménage et être renvoyé au B.P. 2411 L-1024 Luxembourg ou déposé au guichet du FNS (Fonds national de solidarité). Le demandeur peut se faire assister dans sa démarche par des gestionnaires du FNS ou par un assistant de l'Office social compétent de sa commune de résidence.

3 Compléter la demande

En cas de besoin le FNS contacte par courrier le demandeur et lui réclame les informations complémentaires nécessaires à la prise de décision.

4 Evaluation de la situation

Le FNS évalue la demande :

- Si le demandeur ne suffit pas aux conditions générales d'attribution, une décision de refus du paiement du REVIS est communiquée par le FNS au demandeur
- Si le demandeur n'a pas l'obligation de s'inscrire à l'ADEM (Agence pour le développement de l'emploi) ou de participer à une mesure de stabilisation et de préparation ou à des travaux d'utilité collective, il reste dans la compétence exclusive du FNS
- Pour tout autre demandeur, le FNS transmet les données à l'ADEM. Une convocation pour un rendez-vous « profiling » auprès du Guichet REVIS de l'ADEM est envoyée par courrier par le FNS au demandeur.

ATTENTION :
En cas de non - présentation au Guichet REVIS de l'ADEM la demande est refusée

5 Profiling

L'ADEM établit le profil du demandeur et décide de la prise en charge par :

- L'**ADEM** elle-même
- L'**ONIS**

Le paiement du REVIS peut débuter

Prise en charge par l'ADEM

Le demandeur reçoit un rendez-vous auprès de l'ADEM afin de finaliser son inscription.
Son conseiller professionnel lui explique ses droits et obligations vis-à-vis de l'ADEM.

Prise en charge par l'ONIS

1ère étape :

Rendez-vous d'information
Le demandeur est contacté par l'ONIS (Office national d'inclusion sociale) et est invité à une entrevue d'information dans les locaux de l'ONIS au 13C, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

2e étape :

La prise en charge par l'agent régional d'inclusion sociale (ARIS)
Un rendez-vous avec l'ARIS auprès de l'Office social de la commune de résidence est fixé pour l'élaboration d'un plan d'activation. Ce rendez-vous est obligatoire.

LE PARCOURS DU REVIS EN ÉTAPES

Avec vos 3 acteurs compétents :

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Fonds national de solidarité

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
Office national d'inclusion sociale

adem

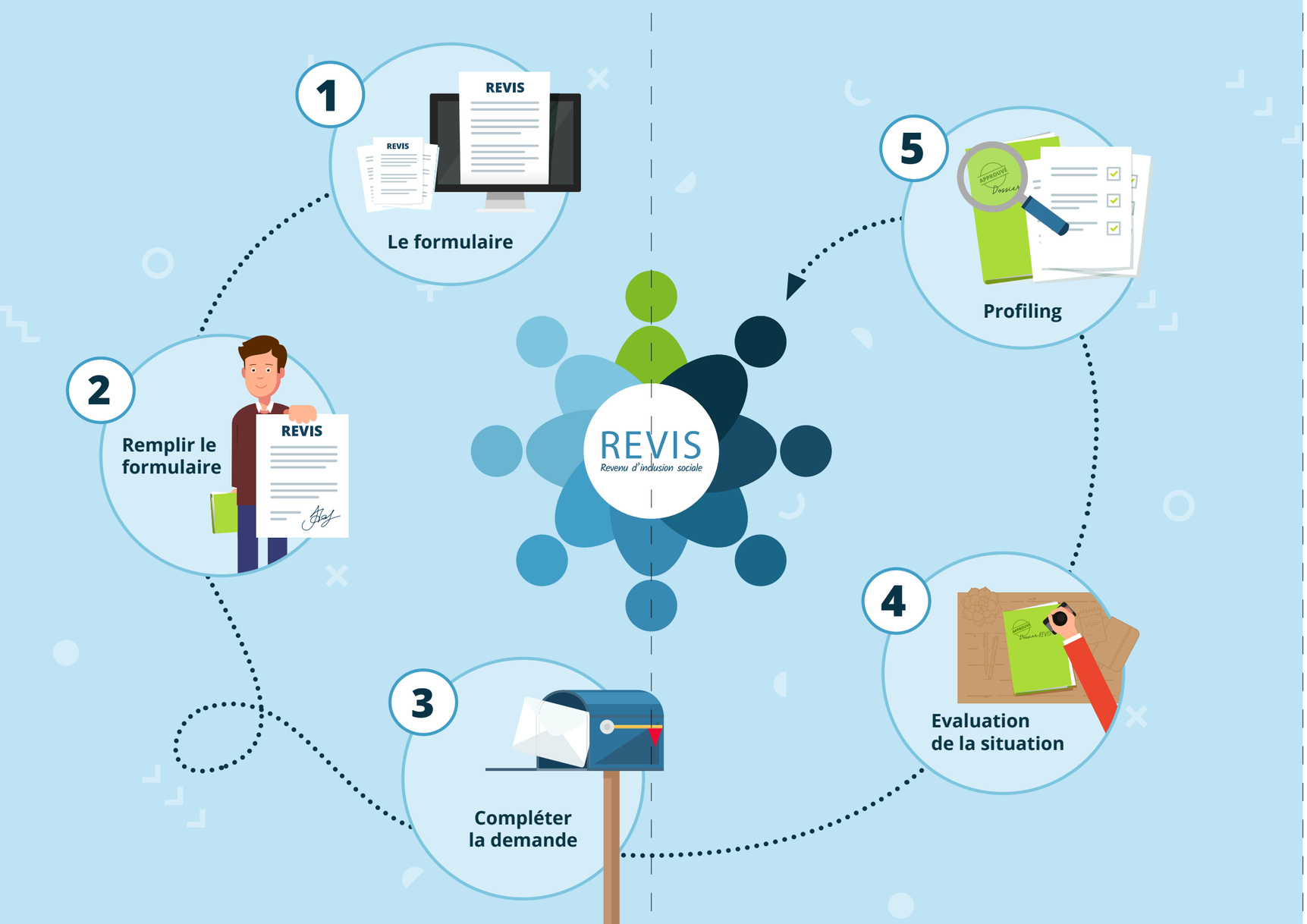

plan K

Plus de questions sur le REVIS ?

- Le Revis, c'est quoi ?
- Puis-je demander le REVIS tout en travaillant ?
- Est-ce que mes revenus sont pris en compte pour le calcul du REVIS ?
- Est-ce que je dois rembourser le REVIS ?
- Quels sont les services proposés aux bénéficiaires REVIS ?

Trouvez toutes vos réponses via :

Vérifiez le montant du REVIS que votre ménage pourrait obtenir, sous réserve d'éligibilité, via le calculateur en ligne

Informations d'ordre général :

- Pendant toute la durée de son « parcours » REVIS, le FNS reste en charge de la gestion du dossier du bénéficiaire.
- Le bénéficiaire est dans l'obligation d'informer le FNS de tout changement de situation pouvant influencer son droit au REVIS ou son calcul.
- Le demandeur ou bénéficiaire peut consulter le site du FNS pour rechercher son correspondant.